

Note de présentation non technique

La SARL Domaine Les Malandes, établie à Chablis et propriétaire de la parcelle ZE 44 (commune de Collan – hameau de Rameau – Yonne), souhaite y planter une vigne. Cette parcelle cadastrale est incluse dans l'appellation AOC Chablis.

La parcelle mesure environ 4650 m². La surface plantée en vigne serait d'environ 3170 m² après modification du profil en long du lit mineur du ru de Criou.

La vigne sera exploitée en agriculture biologique.

Suite à un échange de surface (environ 380 m² – surface à confirmer par un géomètre) avec le propriétaire de la parcelle ZE45, une partie de la parcelle est déjà plantée en vigne.

La parcelle ZE 44 est traversée, dans sa plus grande longueur par le tracé du ru de Criou, lequel prend sa source environ 200 m en amont mais dont les eaux se perdent par infiltration dans son lit mineur sur la parcelle OD1350 (la SARL Domaine les Malandes n'est pas propriétaire de la parcelle OD1350).

La parcelle ZE 44 est actuellement déclarée en jachère de plus de six (6) ans au titre de la Politique Agricole Commune (PAC).

Dans le cadre des aides de la PAC, les règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) imposent de maintenir une bande enherbée de 5m de large de part et d'autre du lit mineur. Dans la situation actuelle, la future vigne serait coupée en deux (2) sous-ensembles par une bande de dix (10) m de large réduisant la surface plantée et une partie de la surface ne serait pas exploitable (environ 600 m²).

Par ailleurs, la parcelle ZE44 est couverte par les prescriptions du Plan de Prévention des Risques ruissellement du Chablisien (PPR ruissellement du Chablisien). Ces prescriptions imposent la mise en place de bandes enherbées de deux (2) mètres minimum en haut et en bas de la parcelle.

Le respect des prescriptions réglementaires impacte fortement la faisabilité économique du projet sans modification du profil en long du ru de Criou. Dans ce cas, seuls 53 % (2500 m²) de la surface seraient exploitables en vigne.

Compte tenu du caractère intermittent de l'écoulement du ru de Criou sur la parcelle ZE 44, **la SARL Domaine Les Malandes souhaite modifier le profil en long du lit mineur du ru de Criou tout en maintenant les capacités d'écoulement et d'infiltration.** La modification du profil en long du ru de Criou permet de couvrir 70 % de la surface de la parcelle ZE44 en vigne.

Le projet prévoit de **déplacer le tracé du lit mineur du ru de Criou en limites de parcelles cadastrales.** Le lit mineur aura un profil en travers de forme trapézoïdale (1m à la base et 1,5m en haut). Sur un premier segment (40 mètres linéaires), la profondeur sera de 0,4 m pour une pente de 1 %, tandis que sur le second segment (80 mètres linéaires), la profondeur sera de 0,3 m pour une pente de 2,5 %. **La position du lit mineur modifié conserve les pentes naturelles du terrain. Le lit mineur est dimensionné pour contenir le débit d'une crue centennale.** Des banquettes, réalisées en pierres locales décimétriques et

positionnées en quinconce, seront implantées dans le lit mineur afin de ralentir les vitesses d'écoulement.

Le tracé proposé ne modifie pas les conditions d'écoulement.

Le lit mineur sera maintenu en herbe en permanence et entretenu annuellement par une fauche tardive. Les précautions seront prises pour limiter le risque de détérioration des banquettes lors des opérations d'entretien.

L'implantation de la vigne et les aménagement respectent les prescriptions du PPR ruissellement du Chablisien, ainsi que les règles BCAE.

Les travaux, d'une durée de deux (2) semaines, sont prévus pour le premier trimestre 2024 et seront achevés avant la mi-mars.